

Réinventer nos communs pour amplifier la transition écologique

APPEL À
PROJETS
2021

DATE LIMITE DE
DÉPÔT DE LA LETTRE
D'INTENTION :
LE 25 MAI À 17H

Contexte

La prise de conscience de la crise écologique que nous traversons a fortement progressé et la préoccupation environnementale a dépassé un cercle d'experts pour gagner l'ensemble de la population française.

L'effondrement de la biodiversité, la contamination et la pollution des milieux naturels et des aliments, la diffusion des perturbateurs endocriniens, l'accumulation des déchets de toutes sortes... sont autant de manifestations de cette urgence écologique.

Cette crise environnementale nécessite de transformer profondément nos modes de vie et de production, ainsi que notre rapport à la planète et au vivant. La pandémie mondiale que nous traversons nous le rappelle. Elle nous révèle aussi notre capacité à nous adapter et évoluer pour résister aux chocs en faisant émerger de nombreuses initiatives.

Ces expérimentations très locales ou à plus grande échelle modifient les manières d'utiliser les ressources naturelles, d'échanger, de produire, mais aussi de considérer les richesses et nos outils pour les valoriser. Elles dépassent les cloisonnements pour construire des alliances inédites

entre les acteurs, inventent des nouveaux véhicules juridiques pour modifier les cadres existants... Elles dessinent la vision d'une société plus sobre et dans laquelle la voix de chacun peut être entendue. Dans ce bouillonnement optimiste se dessinent plusieurs voies d'avenir, alors que d'autres restent à inventer.

Convaincue de l'efficacité du dialogue et des solutions élaborées en commun, la Fondation de France a financé durant plusieurs années la concertation puis la participation citoyenne dans des projets de transition écologique¹. Elle souhaite aujourd'hui aller plus loin en soutenant des **coopérations approfondies entre citoyens, acteurs publics, entreprises privées** qui s'organisent autour de **territoires, d'objectifs et projets communs** pour amplifier la transition écologique.

Objectifs

Les objectifs identifiés par la Fondation de France :

- soutenir **des alliances d'acteurs** qui mettent en œuvre des projets **ayant des modes de gouvernance et de gestion collectifs, et permettant d'amplifier et d'accélérer la transition écologique,**

¹ Appels à projets « Gérons ensemble notre environnement (2009-2016) » puis « La transition écologique : ici et ensemble » mené entre (2016 à 2020).

- favoriser la prise de risque, les **expérimentations et les innovations pour trouver de nouvelles réponses aux défis écologiques et sociaux**,
- contribuer, le cas échéant, à **faire évoluer le cadre légal et juridique** en soutenant des expérimentations à valeur exemplaire,
- **participer à la construction d'un récit positif** et mobilisateur de la transition écologique pour construire une société à la fois solidaire et durable.

Pour cela la Fondation de France souhaite encourager la ré-invention de communs sur les territoires.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Pour cette première année, deux axes de soutien ont été déterminés :

Axe 1

Le financement de projets dans les territoires qui mettent en œuvre des démarches de coopération, de gouvernance collective au service de la transition écologique, ce qui passe par l'identification :

- de la/des ressources concernées et des enjeux de leur préservation

- du territoire sur lequel le projet va se dérouler
- de la diversité des acteurs concernés
- du ou des modes de gestion et de gouvernance envisagés entre ces acteurs
- des effets escomptés sur les limites planétaires et la transition écologique

Axe 2

Le financement de projets d'expérimentations et recherche-action croisant communs et transition écologique :

- menés à différentes échelles (local, transrégional...)
- associant savoirs empiriques et pratiques portant par exemple :
 - sur les modes de gestion des ressources et de gouvernance,
 - des innovations juridiques et comptables nécessaires,
 - ...

Les communs – de quoi parle-t-on ?

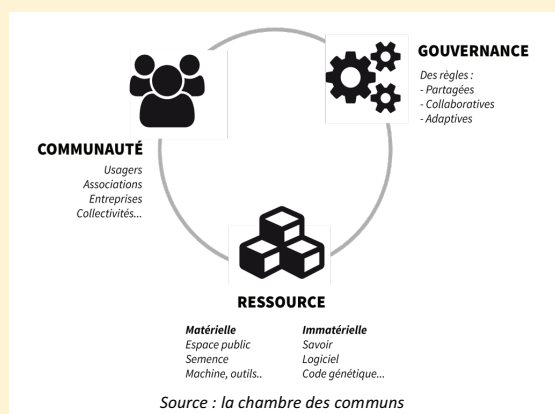
Cette notion désigne les initiatives concernant des **ressources matérielles** (forêt, eaux, etc.) ou **immatérielles** (connaissance, données informatiques, etc.) partagées par une **communauté d'utilisateurs** qui déterminent ensemble les **modalités de gestion**, l'usage, l'enrichissement de cette ressource.

Parmi les exemples les plus connus de communs on peut citer les prairies communales, utilisées et gérées collectivement par les agriculteurs, ou les logiciels libres sous licence Creative commons permettant à tous de les utiliser et de les enrichir à condition de respecter certaines règles définies collectivement.

Les communs peuvent ainsi :

- constituer l'une des voies de réinvention de nos sociétés particulièrement en ce qui concerne la **gestion durable des ressources**,
- construire une **approche économique nouvelle basée sur la coopération par l'usage** de ressources plutôt que sur la concurrence pour leur exploitation,
- redonner, dans un territoire, du **pouvoir et de l'autonomie aux citoyens et aux divers acteurs locaux** concernés par ces ressources.

Cette démarche offre en effet l'opportunité de décaler nos regards et aider à « faire système » en articulant simultanément les enjeux économiques, écologiques et sociaux. Elle permet également d'envisager de manière positive les transformations nécessaires en promouvant des solutions collaboratives. et contributives.



Qui peut répondre ?

La Fondation de France finance des projets relevant de l'intérêt général (art 200 et 238 bis du CGI). Cet appel à projets s'adresse donc à des organismes qui doivent avoir un ancrage local en France (métropole et outre-mer), être sans but lucratif et à gestion désintéressée.

Les acteurs publics ne sont pas les bénéficiaires privilégiés par la Fondation de France. Pour autant, des petites collectivités territoriales parce qu'ayant peu de moyens publics pourront être soutenues, ainsi que des structures publiques plus importantes dès lors que le projet qu'elles proposent est particulièrement novateur, transformateur.

Les projets portés par des alliances rassemblant la société civile (organisée sous forme associative par exemple ou des groupes informels d'habitants), des acteurs privés, lucratifs ou non, et des collectivités territoriales et autres instances publiques (tels que des laboratoires de recherche publics) sont vivement encouragés.

Les acteurs devront s'organiser pour désigner un interlocuteur juridique unique éligible, responsable du projet vis-à-vis de la Fondation de France, qui recevra l'intégralité du financement, pour ensuite le redistribuer aux partenaires. Les acteurs à but lucratif intégrés dans ces alliances ne pourront pas en bénéficier.

Les projets expérimentaux menés entre une tête de réseau et plusieurs de ses adhérents sont éligibles.

Comment répondre ?

De mars à mai 2021 : une lettre d'intention de quelques pages à remplir

Mardi 25 mai 17h : date limite de dépôt de la lettre intention

Mi-juin : présélection des projets

De mi-juin à début septembre : un dossier de candidature complet à nous faire parvenir pour les projets présélectionnés

Mardi 14 septembre 17h : date limite de dépôt du dossier de candidature

De mi-septembre à fin octobre : instruction des projets présélectionnés

Mi-novembre : sélection des projets financés

À partir de décembre 2021 : suivis rapprochés et échanges

Exemples de projets soutenus

Le projet « relocalisons » porté par l'association Planning vise à **expérimenter la relocalisation d'une dizaine d'objets de la vie quotidienne et produits de première nécessité pour qu'ils deviennent des communs**, c'est-à-dire des ressources partagées et gérées collectivement. Ce projet prévoit de multiplier les formats participatifs pour embarquer les habitants d'un quartier populaire de Grenoble et intégrera des principes d'éco-conception et recyclage des objets ainsi recrées.

À l'initiative de Solagro – entreprise associative spécialisée dans la transition écologique, notamment énergétique, le projet « le renouveau de l'affouage » vise à mettre en place une **gestion collective du bois en rassemblant les propriétaires publics comme privés et les usagers du bois énergie**. À partir

d'usages anciens, il s'agit de favoriser le déploiement du recours à une énergie renouvelable locale et prélevée dans une perspective d'amélioration des peuplements. Ce projet associe les parcs naturels régionaux du Vercors, de l'Aubrac, les communes forestières (Cofor) et le laboratoire de recherche Dynafor (Inrae).

Afin de favoriser la transition écologique du territoire, la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires » s'allie avec éleveurs et agriculteurs pour mettre en place une **gestion collective de deux ressources locales**: le fumier et les pâturages de confortation.

Ce projet vise à l'instauration d'une solidarité entre éleveurs et agriculteurs et une réflexion dépassant l'échelle de l'exploitation permettant de répondre aux besoins de faire vivre ce

territoire rural en préservant ses caractéristiques paysagères, environnementales et culturelles.

Dans la commune de Toucy (Yonne), trois associations (une recyclerie, un vestiaire social et un collectif de designers), un collectif de citoyens et des élus se sont regroupés pour **expérimenter sur une friche industrielle appelée «La Californie», la création et l'animation d'un lieu favorisant l'économie circulaire et le lien social**. L'objectif est d'organiser à terme la gouvernance commune d'une partie de l'économie sur un territoire rural en valorisant les biens communs locaux. Le site proposera notamment une recyclerie, des ateliers de réemploi de matériaux, des formations à l'utilisation de biomatériaux locaux et d'autres activités élaborées par le collectif.

Modalités de soutien

L'aide de la Fondation de France prendra trois formes :

- un soutien financier annuel ou pluriannuel (trois ans maximum renouvelable une fois) pour les dépenses liées à la préparation et la mise en œuvre du projet. Quelques dépenses d'investissement pourront être prises en charge, mais ce sont principalement des dépenses de fonctionnement qui seront éligibles (temps animation et coordination des acteurs concernés notamment). Des co-financements sont attendus.
- la mise en relation des porteurs de projet par exemple à travers une rencontre entre les porteurs de projets.

• un appui méthodologique : la Fondation de France pourra accorder un appui méthodologique complémentaire, portant sur la gouvernance collective, l'établissement de règles de gestion de la ressource ou la mise en place d'outil d'évaluation adapté au processus mis en place.

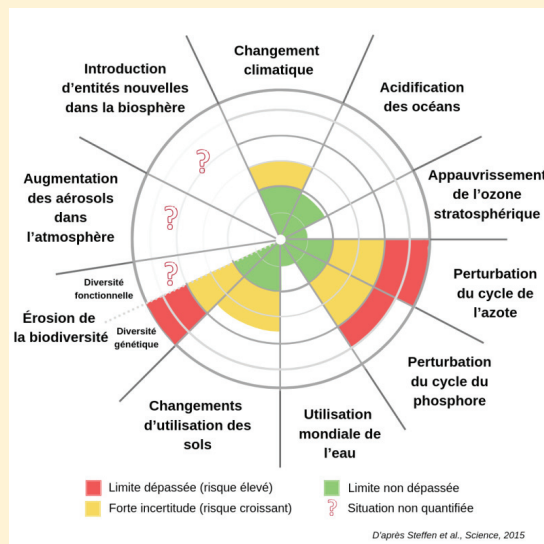
Comme la subvention, cette aide sera soumise à l'avis de membres du comité d'experts et limité au budget disponible. Il s'agira de :

- mettre à disposition conseil et expertise, en finançant l'intervention d'un à trois jours d'un consultant compétent
- soutenir l'échange de pratiques en pairs en finançant l'accompagnement d'un porteur de projet « expérimenté » (un à trois jours) ou la visite d'un projet inspirant et l'échange avec les acteurs porteurs et mobilisés.

Les limites planétaires pour apprécier la transition écologique

Afin de cerner la notion de transition écologique dans les projets, la Fondation de France s'appuiera sur le concept de « limites planétaires ».

Les porteurs devront indiquer en quoi leur projet contribue à la transition écologique et déterminer sur quelle(s) limite(s) planétaire(s) leur projet agit prioritairement. Si le projet est sélectionné ils devront décrire comment ils prévoient de s'outiller pour évaluer leurs impacts.



Pour aller plus loin

Limites planétaires, en savoir plus :

<https://ree.developpement-durable.gouv.fr/themes/defis-environnementaux/limites-planetaires/concept/article/presentation-du-concept-des-limites-planetaires>

<http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Territoires-durables/Ressources-territoires-durables/11-infographies-Limites-planetaires-Grand-Lyon>

Les communs, en savoir plus :

Quelques références, sites et textes qui nous ont inspirés :

• <https://lescommuns.org/>

• <https://www.remixthecommons.org/>

• <https://coopdescommuns.org/fr/association/>

• La renaissance des communs, par David Bollier – traduit par les Editions Charles Léopold Mayer

PDF téléchargeable sur <https://www2.eclm.fr/livre/la-renaissance-des-communs/>

• L'appel à communs « enacting the commons » mené par la 27e Région

<http://enactingthecommons.la27eregion.fr/>

• Biens communs : la prospérité par le partage – rapport publié par la Fondation Heinrich Böll en 2009

<https://www.boell.de/en/economysocial/economy-commons-report-10489.html>

• Le compte rendu de l'atelier « Villes paires et territoires pilotes de la transition » – IEEFC (Institut Européen de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération), diffusé en mars 2019

<https://www.ieefc.eu/project/vptpt/>

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN



Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.

COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT



Pour les organismes désireux de réduire les impacts négatifs de leur projet sur l'environnement, une aide financière supplémentaire pourra être accordée afin de recourir à un consultant spécialiste des questions posées. Il proposera des adaptations réalistes au plus près des souhaits et des réalités de la structure soutenue. Nous attirons votre attention sur la nécessité de compléter un formulaire spécifique disponible sur notre plateforme.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de

développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique *Nous connaître / ODD: nos engagements*.